



Profil de certification Jardinier(e) d'entretien

Enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice et en alternance (article 47)

Approuvé par le Gouvernement en date du 22 / 05 / 2019



Guide de lecture

Entrée en matière

Ce guide de lecture a pour objectif de faciliter la compréhension des profils de certification rédigés dans le cadre du dispositif de la Certification par Unités (CPU)¹. Il n'a pas l'ambition d'un guide méthodologique qui donnerait les conseils de mise en œuvre du profil. Ce travail revient aux différents réseaux d'enseignement qui proposeront les programmes et outils pédagogiques ainsi que les formations et les accompagnements utiles.

Le profil de certification est un document qui dit tout ce qu'il faut savoir d'une option de base groupée dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, organisée en référence à un ou plusieurs profil(s) de formation² du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)³. Toute Option de Base Groupée (OBG), toute formation organisée dans le régime de la CPU doit s'appuyer sur un profil de certification.

Le profil de certification est conçu comme un document de travail pour l'équipe éducative parce que les enseignants devront se répartir les apprentissages nécessaires aux acquis des jeunes en formation et parce qu'il donne aussi des indications aux enseignants de la formation générale. En effet, le profil de certification entend établir des articulations manifestes avec les cours de formation générale qu'ils soient organisés dans la formation générale ou dans la formation optionnelle.

Modalités de lecture

Dans la première partie, le lecteur trouvera une vision globale du parcours d'apprentissage et notamment des informations administratives sur la dénomination et les composantes de l'OBG et/ou de la formation (durée de formation, durée des stages, positionnement par rapport au Cadre Francophone de Certification (CFC)⁴, dénomination du ou des certificat(s) de qualification, ...). Un tableau explicite la correspondance entre les Activités Clés (AC)⁵ du profil métier⁶ et les unités d'acquis d'apprentissage (UAA)⁷ du profil de formation.

La deuxième partie développe les contenus de la formation structurés en UAA déclinée en savoirs, aptitudes et compétences.

¹ **Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)** : dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage. Complément d'informations sur le site de la CPU www.cpu.cfwb.be

² **Profil formation (P.F.)** : profil qui est commun à tous les opérateurs d'enseignement et de formation, il est composé : des acquis d'apprentissages (AA) (savoirs, aptitudes, autonomie et responsabilité) réalisés sur base du profil métier ; des Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) ; d'un profil d'équipement, qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation.

³ Consulter le site du SFMQ pour de plus amples informations www.sfmq.cfwb.be

⁴ **Cadre Francophone des Certifications (CFC)** : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC)

⁵ **Activités clés (A.C.)** : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

⁶ **Profil métier (P.M.)** : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences

⁷ **Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)** : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

La troisième partie reprend des éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice des compétences professionnelles. **Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456. Mais elle peut servir de base pour établir des liens entre la formation commune et l'OBG.**

La quatrième partie présente les profils d'évaluation déterminés par le SFMQ. Le lecteur y trouvera les intitulés des attestations de validation, les situations d'évaluation représentatives des UAA et les grilles d'évaluation.

La cinquième partie concerne le profil d'équipement conçu comme une référence permettant aux écoles de se doter de l'équipement indispensable à la formation.

Les annexes contiennent un glossaire et le CFC.

Le bon usage du profil de certification suppose la lecture du profil métier rédigé par le SFMQ avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi. Ce profil métier est disponible sur le site du SFMQ. Il est généralement assez court et est conçu en trois parties distinctes.

- Le référentiel métier définit le métier en termes de productions et de services attendus. Cette courte définition permet de présenter le métier sous ses différentes facettes de manière claire et complète. Il peut servir à donner une vision du métier aux jeunes en formation.
- Le référentiel métier situe le métier concerné dans une « grappe » qui rassemble les métiers qui sont liés par un même type de productions ou de services. Cette grappe peut être aussi une arborescence qui situe les métiers les uns par rapport aux autres selon le niveau de responsabilité, les liens hiérarchiques, la complexité des tâches.
- Le référentiel des compétences professionnelles liste les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles⁸ associées.

A propos des références du profil de certification, quelques explications utiles :

- Le profil de certification peut se référer à un seul profil de formation du SFMQ et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification à un métier. C'est le cas le plus simple. Cependant, il peut arriver que le profil de certification organise plusieurs profils de formation du SFMQ au sein d'une option de base groupée ou d'une formation. C'est le cas lorsqu'on constate une grande proximité des compétences professionnelles entre deux ou plusieurs métiers. Dans ce cas, le profil de certification donne lieu à la **délivrance de plusieurs certificats de qualification, un par profil de formation concerné**. Les certificats de qualification sont décernés sur décision du jury de qualification lorsque toutes les unités du profil concerné sont validées.
- Les stages⁹ sont obligatoires pour les options de base groupées et les formations organisées dans le régime de la CPU : le profil de certification propose une fourchette très souple entre un seuil minimum (sous lequel la formation n'est pas valide) et maximum, dans le respect de la législation¹⁰. Les lois concernant l'enseignement ordinaire et l'enseignement

⁸ **Compétence professionnelle** : pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

⁹ Sans objet pour l'enseignement en alternance

¹⁰ Voir détails dans : Décret du 05 décembre 2013 modifiant les grilles horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4.

spécialisé ¹¹ proposent aussi une typologie des formes de stages. Ces dispositions permettront à chaque établissement d'intégrer cette forme d'apprentissage dans leur organisation spécifique.

- Le positionnement de la certification par rapport au CFC qui comporte huit niveaux doit être pris comme une information utile pour situer l'OBG ou la formation par rapport à d'autres OBG ou formations.

A propos du parcours d'apprentissage, quelques explications utiles

Le tableau récapitulatif de la formation proposée par le profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités, donne **une estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET¹². **Dans ce tableau, chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.**

En matière de découpage en unités, le profil de certification peut être amené à regrouper les unités du profil de formation du SFMQ en raison de leur multiplicité.

- La recommandation d'un ordre pour aborder les unités tient compte des éléments prescrits par le SFMQ. C'est la logique de la complexité croissante des apprentissages liés aux actes techniques qui prévaut en général.

Le choix de la première unité est délibéré. Quel que soit le profil de certification, cette entrée dans l'apprentissage doit permettre au jeune de prendre contact avec des AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages.

La **recommandation** d'un ordre pour aborder les unités a aussi pour objectif d'harmoniser les parcours d'apprentissage entre les différents établissements scolaires. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité des jeunes en formation, mais d'aider les jeunes et leurs équipes éducatives dans la gestion de la mobilité existante.

- **L'estimation temporelle** donne des indications sur les durées des apprentissages. Le temps imparti à chaque unité doit permettre de mettre en place les apprentissages nécessaires aux acquis (y compris les périodes de stages), mais aussi les temps de remédiation et les évaluations formatives proposées aux jeunes en vue de les préparer à l'épreuve de fin d'unité. Elle table sur une année de **30 semaines** qui peut être prise comme une convention de comptage pour des répartitions équilibrées dans les grilles horaires et sur l'année. En réalité, le total des durées est toujours compris entre **25 et 27 semaines**. Les semaines restantes (de 3 à 5) sont à disposition des établissements pour les « **semaines-projets** » (voir le **parcours d'apprentissage et le guide de mise en œuvre de la CPU**).

¹¹ Voir détails dans : *Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire / Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 / Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3*

¹² **Points ECVET** (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *European Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

- L'estimation temporelle prévoit généralement une durée supérieure à la moyenne pour la première unité. En effet, cette première unité doit assurer plusieurs fonctions :
 - A travers les premières activités, donner au jeune (en provenance d'origines diverses comme le système scolaire l'autorise) une vision globale de son futur métier pour l'y accrocher. L'entrée dans l'apprentissage doit mettre le jeune en contact avec les AC du cœur du métier, dans le respect de la complexité des apprentissages. Cette première expérimentation conduira peut-être certains jeunes à envisager une réorientation. A cet effet, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé de forme 4, la date prévue pour un changement d'orientation en quatrième année a été fixée au 15 janvier de l'année scolaire¹³ et en cinquième année, au 15 novembre de l'année scolaire.
 - En raison des parcours scolaires différents qui donnent des profils de jeunes très variés, proposer des activités qui permettent de dépister les atouts et faiblesses du jeune par rapport au métier, pour organiser ensuite les apprentissages. C'est une voie pour l'individualisation des apprentissages, la gestion des remises à niveau sur les prérequis et des arrivées tardives.
 - Installer durablement les premières compétences.
- La pondération ECVET prend par convention le nombre de soixante points pour une année scolaire. **Les points attribués aux unités traduisent le poids respectif et relatif de chaque unité par rapport aux autres, et à l'ensemble de la formation.**

Le poids se calcule en fonction de l'importance que revêtent les AC du métier, travaillées dans l'unité. Cela permet aux équipes éducatives et aux jeunes qu'ils forment de cibler les AC qui sont au cœur du métier. L'addition des points ECVET ne présente donc aucun intérêt.

Cette pondération n'a pas de lien direct avec le nombre de semaines dévolu aux apprentissages dont la logique d'attribution a été expliquée plus haut. Une durée importante peut être due à la complexité des apprentissages à mener (facteur temps et synthèse de connaissances et d'aptitudes) alors que cette activité ne sera pas exercée fréquemment ni longtemps (poids ECVET).

- Le référentiel de formation fait explicitement référence au profil métier par la mention de ses AC dans le tableau de correspondance des AC avec les UAA. Le document permet ainsi de vérifier que le profil métier est couvert.

A propos du document présentant la correspondance entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation

Ce document produit par le SFMQ a pour objectif de montrer les liens entre le profil métier et le profil de formation. Rappelons que le profil métier est rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi alors que le profil de formation est rédigé avec les opérateurs de la formation et de l'enseignement. Ces deux documents obéissent à deux logiques différentes :

¹³ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 20, §3.

- Le profil métier décrit la vision que le secteur a du métier à enseigner et recourt au concept d'AC qu'il décline en compétences professionnelles.
- Le profil de formation, sur la base du profil métier, définit les UAA qui couvriront toutes les AC du métier. Les unités proposent un assemblage des AC ou de parties d'entre elles en suivant une logique propre à l'apprentissage : de l'élémentaire au plus complexe, en respectant la logique d'effectuation des tâches, en respectant les conditions optimales d'apprentissage...

Le tableau de correspondance permet de vérifier que toutes les AC ont été couvertes par les apprentissages et il se révèle aussi un outil très utile pour la bonne utilisation des profils d'évaluation.

Attention, ce document établit les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil de formation du SFMQ. Lorsque deux profils de formation sont regroupés, les AC semblables, donnant lieu à des UAA identiques ou largement communes à plusieurs profils, ne sont pas répétées. Une analyse très rigoureuse des contenus de chacune des unités constituant les profils de formation a été réalisée pour garantir la parfaite correspondance du profil de certification.

Table des matières

Première partie	8
Références du profil de certification	9
Parcours d'apprentissage.....	10
Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) du profil de formation	11
Deuxième partie	16
Unités d'acquis d'apprentissage.....	17
UAA 1 Préparer et améliorer le sol – planter des végétaux herbacés ornementaux.....	18
UAA 3 Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives	28
UAA 2 Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	40
UAA 4 Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles.....	51
UAA 5 Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol	60
Troisième partie	71
Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier.....	72
Quatrième partie	73
Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage.....	74
Cinquième partie	85
Profil d'équipement	86
Annexes	89
Glossaire CPU	90
Le cadre francophone des certifications.....	93

Première partie

Références du profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée :

Jardinier(e) d'entretien

Code de l'option : -

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option groupée

2 années

Profil(s) de formation au(x)quel(s) se réfère(nt) l'option groupée

Profil de formation du/de la « Jardinier(e) d'entretien » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 21 octobre 2015

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée

Dans l'enseignement spécialisé de forme 3 de plein exercice :

Nombre minimum de semaines de stage : 4 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 12 semaines

N.B. : Si la formation dure plus que 1 année scolaire, le nombre maximum peut être augmenté de 5 semaines par année.

Rappel de la législation

Les stages d'observation et d'initiation ont une durée maximale de 15 jours ouvrables par année scolaire.

Les stages de pratique accompagnée en phase 2 ont une durée minimale de 15 jours ouvrables et une durée maximale de trente jours ouvrables au cours de la phase.

En phase 3, au moins deux stages doivent être organisés ; l'un d'eux doit comporter au moins vingt jours ouvrables consécutifs.

La durée maximale des stages peut être dépassée sur proposition du conseil de classe et avis favorable de l'inspection.



Dans l'enseignement en alternance : sans objet

Certificat de qualification délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ Jardinier(e) d'entretien

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC) :

Niveau 3

Parcours d'apprentissage

Le parcours d'apprentissage proposé par le profil certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET (120 pour les 2 années).

L'UAA 4 est une unité flottante c'est-à-dire une unité dont les apprentissages peuvent être rencontrés à tout moment du parcours.

	UAA ¹⁴ du PC	Intitulé	Nbre de semaines	ECVET
2 années	UAA 1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux	11	20
	UAA 3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives	11	30
	UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux	11	15
	UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	11	15
	UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretien le sol	10	40

¹⁴ Chaque unité est identifiée par son intitulé strict correspondant parfaitement à celui du profil de formation du SFMQ. La numérotation correspond aussi à la numérotation du profil de formation.

Correspondance Activités Clés (AC) – Unités d’Acquis d’Apprentissage (UAA) du profil de formation

Pour comprendre le tableau produit par le **SFMQ** ci-dessous, il est important de rappeler que le **profil métier (PM)**, rédigé avec les partenaires sociaux et les services publics de l’emploi, liste notamment les AC du métier ciblé et les compétences professionnelles associées sur base duquel le **profil formation**, rédigé avec les opérateurs de la formation et de l’enseignement, définit les UAA.

Les unités proposent un assemblage des AC ou de partie d’entre elles en suivant une logique propre à l’apprentissage.

Attention, ce tableau établit donc les correspondances entre les AC du profil métier et les UAA du profil formation du SFMQ.

Tableau de répartition des Compétences Professionnelles Détaillées (CPD) au sein des UAA :

AC1 : REALISER LES TRAVAUX DE PREPARATION, D’AMELIORATION ET D’ENTRETIEN DU SOL						
CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
1.1. Préparer son poste de travail	1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				X
	1.1.2. Préparer les fournitures, les produits	X				X
	1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				X
1.2. Préparer le sol	1.2.1. Ameubler le sol	X				
	1.2.2. Réaliser un lit de semis d’une pelouse ou d’une prairie	X				
	1.2.3. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales	X				
1.3. Amender et / ou fertiliser le sol		X				
1.4. Entretien le sol	1.4.1. Réaliser un bêchage d’entretien du sol					X
	1.4.2. Biner / Griffier / Sarcler					X
	1.4.3. Arroser					X
	1.4.4. Pailler					X
	1.4.5. Tracer les bords					X
1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail	1.6.1. Nettoyer le matériel	X				X
	1.6.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				X
	1.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				X
	1.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				X

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				X
	1.6.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				X
	1.6.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				X
1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X				X

AC2 : ENTRETENIR UNE PELOUSE / UNE PRAIRIE FLEURIE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
2.1. Préparer son poste de travail	2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants					X
	2.1.2. Préparer les fournitures, les produits					X
	2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux					X
2.2. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.2.1. Tondre					X
	2.2.2. Faucher / Débroussailler					X
	2.2.3. Assurer les finitions					X
2.3. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie	2.3.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les ravageurs...					X
	2.3.2. Regarnir / Sursemmer					X
	2.3.3. Rouler					X
	2.3.4. Arroser					X
	2.3.5. Scarifier					X
	2.3.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie					X
2.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	2.4.1. Nettoyer le matériel					X
	2.4.2. Ranger le matériel et les fournitures					X
	2.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail					X
	2.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol					X
2.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	2.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur					X
	2.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel					X
	2.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier					X
2.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable						X

AC3 : PLANTER DES SURFACES PAYSAGERES COMPOSEES DE VEGETAUX HERBACES ORNEMENTAUX

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
3.1. Préparer son poste de travail	3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants	X				
	3.1.2. Préparer les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés	X				
	3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux	X				
3.2. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation	3.2.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées	X				
	3.2.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux	X				
	3.2.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales	X				
3.3. Planter les plantes herbacées ornementales	3.3.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement	X				
	3.3.2. Réaliser les fosses / trous de plantation	X				
	3.3.3. Effectuer la plantation proprement dite	X				
	3.3.4. Mettre en place des accessoires de plantation	X				
3.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	3.4.1. Nettoyer le matériel	X				
	3.4.2. Ranger le matériel et les fournitures	X				
	3.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail	X				
	3.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol	X				
3.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	3.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur	X				
	3.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel	X				
	3.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier	X				
3.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable		X				

AC4 : MAÎTRISER LA VEGETATION

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
4.1. Préparer son poste de travail	4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X		
	4.1.2. Préparer les fournitures		X	X		
	4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X		
4.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches	4.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		X			
	4.2.2. Abattre / Dessoucher		X			
	4.2.3. Evacuer les déchets		X			

4.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers	4.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (automne/hiver, printemps/été)		X	X		
	4.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (automne/hiver, printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		X	X		
4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail	4.4.1. Nettoyer le matériel		X	X		
	4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X		
	4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X		
	4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X		
4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X		
	4.5.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X		
	4.5.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X		
4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X		

AC5 : APPLIQUER LES PRINCIPES DE LUTTE INTEGREE

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
5.1. Préparer son poste de travail	5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		X	X	X	
	5.1.2. Préparer les fournitures, les produits		X	X	X	
	5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		X	X	X	
5.2. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)	5.2.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.2.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)			X		
	5.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée			X		
5.3. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)	5.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)			X		
	5.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées			X		
	5.3.3. Sarcler / Désherber manuellement			X		
	5.3.4. Appliquer une technique culturale			X		
	5.3.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé			X		
5.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers	5.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	
	5.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X		X	

	5.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		X		X	
5.5. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles	5.5.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers				X	
	5.5.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées				X	
	5.5.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé				X	
	5.5.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)				X	
	5.5.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		X			
5.6. Nettoyer et ranger le poste de travail	5.6.1. Nettoyer le matériel		X	X	X	
	5.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		X	X	X	
	5.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		X	X	X	
	5.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		X	X	X	
5.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel	5.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur		X	X	X	
	5.7.2. Effectuer le graissage et la lubrification du matériel		X	X	X	
	5.7.3. Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		X	X	X	
5.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable			X	X	X	

COMPETENCES TRANSVERSALES

CP	CPD	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
Respecter les règles professionnelles	a. Respecter les règles liées à la sécurité	X	X	X	X	X
	b. Respecter les règles liées à l'hygiène	X	X	X	X	X
	c. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention	X	X	X	X	X
	d. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement	X	X	X	X	X
	e. Gérer son temps de travail	X	X	X	X	X

Deuxième partie

Unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

NIVEAU D'AUTONOMIE / RESPONSABILITE	NIVEAU DE COMPLEXITE DU CONTEXTE
<p>Autonomie d'exécution (les tâches sont réalisées sans intervention d'un supérieur <u>mais on peut faire appel à lui si nécessaire (ex : une décision est à prendre pour poursuivre ...)</u>) → ce qui implique une Responsabilité d'exécution (le résultat final obtenu est conforme au résultat attendu).</p>	<p>Application complexe d'un ensemble de tâches complexes par leur nombre ou par leur nature. Par l'<u>observation (faits, documents, consignes ... mesures, relevés, calculs ... directs) et sans analyse</u>, le travailleur <u>reconnait / identifie</u> une situation connue et <u>y associe</u> une <u>procédure connue</u> à appliquer, du matériel / des produits disponibles à utiliser → alors les situations professionnelles sont des SITUATIONS SIMILAIRES (la situation de départ appartient à un groupe de situations déjà rencontrées ou connues et le résultat final peut être assimilé à un résultat déjà réalisé)</p>

L'exercice du métier exige l'obtention d'une Phytolice P1. Tous les acquis d'apprentissage prescrits par la réglementation en vigueur seront donc installés obligatoirement par les OEF (cf. Arrêté ministériel du 24 Juillet 2013, paru au Moniteur belge le 13 Septembre 2013, portant validation des programmes de formation initiale permettant l'accès aux Phytolices P1 « Assistant Usage professionnel », P2 « Usage professionnel », P3 « Distribution/Conseil » et « Distribution/conseil de produits non professionnels – NP »).

UAA 1	Préparer et améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC3 : Planter des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

1.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) 	<p>C.1. Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	
1.1.2. Préparer les fournitures, les produits et les végétaux herbacés ornementaux pré-étiquetés ou pré-identifiés		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures / produits d'amélioration du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux : types (accessoires de plantation ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages spécifiques à l'entreprise : objectifs, codes (types, signification...) • modes de protection physique pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - préparation, d'amélioration du sol - plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Identifier les fournitures et les végétaux nécessaires aux travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ❖ Ranger (selon les quantités indiquées par le responsable) <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures et produits de travaux de préparation, d'amélioration du sol - les fournitures et les végétaux herbacés ornementaux de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Protéger physiquement les végétaux herbacés ornementaux selon les consignes du responsable ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de préparation, d'amélioration du sol ❖ Emporter les fournitures et les végétaux sur la zone de travaux de plantation de surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

1.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	---	---

1.2. Préparer le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.2.1. Ameublir le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - L'ameublissement du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (retourner, bêcher, fraiser, herser ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'ameublissement du sol ❖ Appliquer la technique appropriée d'ameublissement du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'ameublissement du sol 	<p>C.2. Préparer le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
1.2.2. Amender et/ou fertiliser le sol		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - L'amendement et la fertilisation : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Appliquer les consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement et de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement et de fertilisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement et de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement et de fertilisation 	
---	--	--

1.2.3. Réaliser un lit de semis d'une pelouse / d'une prairie fleurie

<p>- La réalisation d'un lit de semis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de réalisation d'un lit de semis ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de semis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de semis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
---	---	--

1.2.4. Réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales

<p>- La réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • types de matériel (manuel et mécanique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer la technique appropriée pour réaliser un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation d'un lit de plantation pour plantes herbacées ornementales 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
--	---	--

1.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.3.1. Rassembler les plantes herbacées ornementales pré-étiquetées ou pré-identifiées		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les végétaux herbacés ornementaux à planter : <ul style="list-style-type: none"> • modes d'identification / étiquetages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes herbacées ornementales à préparer) ❖ Décoder les étiquetages et modes d'identification ❖ Grouper les plantes herbacées par lots de codes identiques 	<p>C.3. Préparer les plantes herbacées ornementales pour la plantation en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.2. Relever les écarts / anomalies par rapport au bon aspect des végétaux herbacés ornementaux		
<ul style="list-style-type: none"> - La nomenclature des végétaux ornementaux herbacés à planter (<u>min 40 plantes différentes</u>) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, à bulbe, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la plantation • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur, époque de floraison ... • aspects morphologiques et sanitaires (développement racinaire et aérien, couleur, forme ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer les végétaux ornementaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect morphologique » des végétaux herbacés ornementaux à planter ❖ Repérer les écarts par rapport au « bon aspect sanitaire » des végétaux herbacés ornementaux à planter 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.3.3. Appliquer les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales

<p>- Les précautions et soins aux plantes herbacées ornementales avant plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (réhydratation des mottes, retrait de feuilles séchées ou fleurs fanées, ... arrosage, ombrage, habillage ...), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les plantes herbacées ornementales de manière adéquate ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Identifier les précautions à prendre et les soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Appliquer les précautions et soins à donner aux plantes herbacées ornementales ❖ Utiliser le matériel adéquat 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	--	--

1.4. Planter les plantes herbacées ornementales

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>1.4.1. Respecter les mesures d'alignement et d'écartement - Réaliser les fosses / trous de plantation - Effectuer la plantation proprement dite</p>		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La plantation de végétaux herbacés ornementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • préparation : mesures d'alignement et d'écartement, fosses / trous de plantation • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de plantes, lieu et répartition de plantation) ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Respecter les distances de plantations prévues par les consignes ❖ Réaliser les fosses / trous de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer la technique appropriée de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Arroser si nécessaire 	<p>C.4. Planter les plantes herbacées ornementales en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

1.4.2. Mettre en place des accessoires de plantation

<p>- Les accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types et utilité : tuteurs, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ... • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques appropriées de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de mise en place des accessoires de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
---	---	--

1.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.5.1. Nettoyer le matériel		
<p>- Le nettoyage du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>C.5. Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<p>- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux dans le respect des consignes de l'entreprise 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
1.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
<p>- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol

<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	--	--

1.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux de préparation, d'amélioration du sol et de plantation de végétaux herbacés ornementaux 	<p>C.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>- La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle</p> <p>- Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) <p>dans le cadre de la préparation, de l'amélioration du sol de la plantation de végétaux herbacés ornementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux - de préparation, d'amélioration du sol - de plantation de végétaux herbacés ornementaux ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>C.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
1.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<p>- Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p> <p>- Les règles de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi <p>- Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>C.8. Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

1.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser	❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs	❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
1.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA1 du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de Min 40 Herbacés ornementaux

UAA 3**Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et Invasives****Activités-clés du profil métier**

AC4 : Maîtriser la végétation

AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée

Exigences transversales

Respecter les règles professionnelles

3.1. Préparer son poste de travail**SAVOIRS****APTITUDES****COMPETENCES****3.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants**

- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)

- Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation

- Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation

- Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation

- Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation

❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux

- de maîtrise de la végétation
- de lutte intégrée

❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux

- de maîtrise de la végétation
- de lutte intégrée

❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux

- de maîtrise de la végétation
- de lutte intégrée

❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables de travaux

- de maîtrise de la végétation
- de lutte intégrée

(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)

❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux

- de maîtrise de la végétation
- de lutte intégrée

C.9. Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.

3.1.2. Préparer les fournitures, les produits

<ul style="list-style-type: none">- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)- Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation- Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux<ul style="list-style-type: none">- de maîtrise de la végétation- de lutte intégrée❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux<ul style="list-style-type: none">- de maîtrise de la végétation- de lutte intégrée❖ Ranger les fournitures et produits de travaux<ul style="list-style-type: none">- de maîtrise de la végétation- de lutte intégrée <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux<ul style="list-style-type: none">- de maîtrise de la végétation- de lutte intégrée	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	---	---

3.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none">- Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ...- La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...)	<ul style="list-style-type: none">❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager❖ Situer la zone de travail❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...)❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
---	--	---

3.2. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.2.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (printemps/été)		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ❖ Repérer les marquages 	<p>C.10. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.2.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en printemps/été) du végétal ligneux ornemental et ligneux fruitier		
<p>- La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, • type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis : <ul style="list-style-type: none"> ➤ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ➤ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En printemps/été : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire/ régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers 	
--	---	--

3.3. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.3.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature de végétaux adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> Décoder les consignes (zones à traiter ...) Identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise 	C.11. Relever des écarts / anomalies éventuels dans la composition de la flore adventice (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.2. Repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> La flore adventice, la flore invasive : <ul style="list-style-type: none"> définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Observer la composition de la flore adventice Repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.3.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée		
<ul style="list-style-type: none"> Les échantillons : <ul style="list-style-type: none"> définition, types, objectifs caractéristiques : quantités, répartition ... 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs Utiliser le matériel approprié 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> procédure : technique, matériel 		
---	--	--

3.4. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives)

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.4.1. Identifier les plantes adventices (dont les invasives)		
<ul style="list-style-type: none"> Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) La nomenclature des plantes adventices (dont des plantes invasives) : <ul style="list-style-type: none"> Types (<u>plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes</u>) dénomination (appellation vernaculaire) reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... 	<ul style="list-style-type: none"> Décoder les consignes (zones à traiter ...) Reconnaître les plantes adventices et invasives professionnellement significatives pour l'entreprise 	C.12. Lutter contre les plantes adventices (dont les invasives) en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
3.4.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> La lutte intégrée : définition, objectifs, principes La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs, règles conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable Utiliser le matériel de prophylaxie approprié Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable le dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

3.4.3. Sarcler / Désherber manuellement

<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Le sarclage / Le désherbage manuels : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (texture, structure) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Utiliser le matériel de sarclage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Utiliser le matériel de désherbage approprié ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	---	--

3.4.4. Appliquer une technique culturale

<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - Les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs <ul style="list-style-type: none"> • le désherbage mécanique et thermique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) ➤ conditions météorologiques ➤ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • le paillage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance) ➤ conditions météorologiques ➤ techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes ➤ matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de désherbage mécanique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage mécanique ❖ Régler les outils et machines de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de désherbage thermique ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ❖ Appliquer la technique appropriée de paillage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
---	--	--

3.4.5. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé

<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 <ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	
---	---	--

3.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.5.1. Nettoyer le matériel		
<p>- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>C.13. Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
3.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<p>- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail

<p>- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
--	--	--

3.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol

<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
---	--	--

3.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>3.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier</p>		
<p>- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation</p> <p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus</p> <p>- Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée 	<p>C.14. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>- La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle</p> <p>- Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>C.15. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

3.8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
3.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<p>- Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p> <p>- Les règles de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi <p>- Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>C.16. Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
<p>- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée 	

<ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), ➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
3.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
3.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
3.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

	❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	
3.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : terme général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Techniques culturales** : techniques permettent de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d'infestation de départ (limitation des formes de conservation des bio-agresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA3 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires éventuels :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la Coprofor a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
--------------	---

Activités-clés du profil métier	AC4 : Maîtriser la végétation AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

2.1. Préparer son poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - de travaux de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p>	<p>C.17. Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de maîtrise de la végétation de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	
2.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures de maîtrise de la végétation : types (tuteurs, grillages, ficelles, ligatures, piquets ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les produits de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Identifier les fournitures nécessaires aux travaux de maîtrise de la végétation ❖ Identifier les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Ranger <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures de travaux de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers <p>(selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - les produits nécessaires aux travaux de soins des blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
2.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

2.2. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.2.1. Repérer les végétaux pré-identifiés		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à supprimer) ❖ Repérer les marquages 	C.18. Supprimer des petits arbres / arbustes / arbrisseaux et souches en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.2. Abattre / Dessoucher		
- L'abattage / Le dessouchage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types (bêche, tronçonneuses, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Régler les outils et machines d'abattage / de dessouchage ❖ Régler les outils et machines de débitage / broyage ❖ Appliquer les techniques appropriées d'abattage / de dessouchage ❖ Appliquer les techniques appropriées de débitage / broyage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'abattage / de dessouchage, de débitage / broyage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
2.2.3. Evacuer les déchets		
- L'évacuation des déchets ligneux : <ul style="list-style-type: none"> • techniques d'évacuation / de valorisation (compostage, paillage ...) : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines d'évacuation des déchets ❖ Appliquer les techniques appropriées d'évacuation des déchets ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'évacuation des déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

2.3. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.3.1. Identifier les végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers (en automne/hiver)		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- Les végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) à tailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (automne/hiver) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (automne/hiver) • modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ❖ Identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (automne/hiver) ❖ Repérer les marquages 	<p>C.19. Réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
2.3.2. Réaliser la taille d'entretien adéquate en fonction de l'intérêt horticole (en automne/hiver) du végétal ligneux ornemental / ligneux fruitier		
<p>- La taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, • type de taille selon la saison (automne/hiver) et les objectifs poursuivis : <p>➤ tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Régler les outils et machines de taille des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers ❖ En automne/hiver : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers - Appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser la production fruitière des végétaux ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

<p>➤ ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux</p> <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<p>- Appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers</p> <p>❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers</p>	
---	---	--

2.4. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.4.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux <u>min 40 plantes différentes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées dénomination (appellation vernaculaire – et latine) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<p>❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...)</p> <p>❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise</p>	<p>C.20. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

2.4.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux <u>min 40 plantes différentes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	--	---

2.4.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée

<p>- Les échantillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, types, objectifs • caractéristiques : quantités, répartition ... • procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	--	---

2.5. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>- Les soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • types de blessures : plaies sur tissus ligneux • types de soins : curetage, badigeonnage ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions climatiques ❖ Appliquer les prescrits de Phytolicence P1 ❖ Régler les outils et machines de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>C.21. Soigner les blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou</p>

<ul style="list-style-type: none"> • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Doser les produits commerciaux agréés ❖ Appliquer la technique appropriée de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : curetage, badigeonnage ... ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de soins aux blessures des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
---	--	---

2.6. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.6.1. Nettoyer le matériel		
<p>- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel : <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>C.22. Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
2.6.2. Ranger le matériel et les fournitures		
<p>- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - de maîtrise de la végétation - de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
2.6.3. Assurer la propreté de la zone de travail		

<p>- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> déchets (types, mode de gestion), procédures prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
2.6.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.7. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.7.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<p>- Le matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation</p> <p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus</p> <p>- Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>C.23. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

2.8. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>- La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle</p> <p>- Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... <p>dans le cadre de la maîtrise de la végétation et des soins de blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>C 24. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

2.9. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
2.9.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<p>- Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p> <p>- Les règles de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi <p>- Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>C.16. Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

<p>- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types, caractéristiques, identification, constituants, classe • conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles • mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC) • mesures de prévention liées aux conditions météorologiques • réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur : <p>➤ principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...),</p> <p>➤ éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser une échelle : <ul style="list-style-type: none"> - (Dés) installer une échelle de manière sécurisée - Manipuler du matériel non motorisé sur échelle dans le respect des règles ❖ Utiliser un équipement de travail en hauteur (échafaudage) : <ul style="list-style-type: none"> - Consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage - Réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation - Utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant - Utiliser les EPI et EPC requis - Manipuler du matériel motorisé sur échafaudage dans le respect des règles 	
2.9.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<p>- Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	
2.9.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<p>- Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
2.9.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<p>- Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ...</p> <p>- L'approche par écosystème : définition, objectifs</p> <p>- La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

	❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	
--	--	--

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'aménagement
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Petit arbre** : général considéré ici comme étant un végétal ligneux de moins de 6 m de hauteur et d'un diamètre de tronc de moins de 15 cm.
- **Techniques d'abattage / de rabattage / de recépage de petits arbres** : la technique d'abattage envisagée dans ce *Profil métier* est une technique « simple » : aucun câblage ne sera utilisé, excepté pour orienter éventuellement la chute du végétal. Aucune échelle ni filin ne peut être utilisé. L'espace nécessaire au travail d'abattage devra être contrôlé par un responsable ... Les techniques reprennent aussi le débitage et le broyage.
- **Végétaux à identifier** : l'UAA2 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

Commentaires :

- Le travail en hauteur est régi par l'Arrêté Royal du 31 Août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur. Pour autant, cet arrêté ne fournit pas de références précises quant à l'organisation de la formation à l'utilisation d'échafaudages (contenus, durée, formateurs ...), à une hauteur maximale, à des éléments spécifiques au travail de Jardinier d'aménagement ...
- Dès lors, la Coprofor a décrit des acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes) visant à :
 - conscientiser les apprenants aux droits et devoirs de l'employeur, de la personne compétente désignée au sein de l'entreprise par l'employeur (responsable du montage / démontage / installation d'échafaudages, des contrôles ...), du travailleur (le Jardinier d'aménagement)
 - initier les apprenants à l'utilisation d'équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (et non au montage / démontage / installation) sans pour autant se substituer aux obligations des futurs employeurs décrites dans l'AR : désigner une personne compétente (cf. art.11), fournir une notice d'instruction relative à l'utilisation de l'échafaudage (cf. art. 14), veiller à ce que les travailleurs amenés à utiliser des échafaudages reçoivent une formation adéquate (cf. art. 18) ...

UAA 4 Flottante	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
---------------------------	--

Activités-clés du profil métier	AC5 : Appliquer les principes de lutte intégrée
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

4.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de lutte intégrée : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux de lutte intégrée ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Vérifier le bon état du matériel de lutte intégrée ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) de lutte intégrée ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux de lutte intégrée 	<p>C.25. Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
4.1.2. Préparer les fournitures, les produits		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures (pièges, prédateurs ...) et produits de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures et produits à emporter) de lutte intégrée ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux de lutte intégrée ❖ Ranger les fournitures et produits de travaux de lutte intégrée (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux de lutte intégrée 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<p>- Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ...</p> <p>- La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
---	--	---

4.2. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.2.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux (min 40 plantes différentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>C.26. Relever des écarts / anomalies éventuels par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
4.2.2. Repérer des écarts/anomalies par rapport à un aspect de « bonne santé » des végétaux herbacés, ornementaux ligneux et fruitiers		

<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux min 40 plantes différentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents)</p> <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... <p>- Les aspects de « bonne santé » des végétaux, visibles et facilement observables (croissance, état des tissus végétaux : coloration, absence de lésions, absence de ravages ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Observer l'aspect des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ❖ Repérer les anomalies / écarts sanitaires des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
<p>4.2.3. Prélever un échantillon significatif de toute anomalie observée</p>		
<p>- Les échantillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, types, objectifs • caractéristiques : quantités, répartition ... • procédure : technique, matériel 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs ❖ Utiliser le matériel approprié 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

4.3. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.3.1. Identifier les végétaux herbacés ornementaux / ligneux, ornementaux / ligneux fruitiers		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La nomenclature de végétaux herbacés ornementaux min 40 plantes différentes) : <ul style="list-style-type: none"> • types : annuelles, bisannuelles, bulbeuses, vivaces, graminées • dénomination (appellation vernaculaire – et latine) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... - La nomenclature de végétaux ligneux ornementaux (<u>min 40 différents</u>) et ligneux fruitiers (<u>min 10 différents</u>) <ul style="list-style-type: none"> • types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et/ou fruitiers • dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux) • caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimension, forme, couleur ... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (zones à traiter ...) ❖ Identifier des végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise 	<p>C.27. Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
4.3.2. Assurer les règles de prophylaxie appropriées		
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte intégrée : définition, objectifs, principes - La prophylaxie : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs, règles • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ❖ Utiliser le matériel de prophylaxie approprié ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 		
4.3.3. Pulvériser / Arroser / Epandre un produit commercial agréé		
<p>- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes</p> <p>- La pulvérisation / L'arrosage / L'épandage d'un produit commercial agréé :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation les prescrits de la Phytolice P1. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Appliquer les prescrits de Phytolice P1 Régler les outils et machines de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage de produit commercial agréé Doser les produits commerciaux agréés Appliquer la technique appropriée de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de pulvérisation / d'arrosage / d'épandage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>
4.3.4. Appliquer une méthode de protection phytosanitaire intégrée suivant instructions spécifiques ... (mécanique, introduction d'auxiliaires ...)		
<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- La lutte intégrée : définition, objectifs, principes</p> <p>- Les méthodes spécifiques de protection intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs types conditions météorologiques techniques : types (mécanique, introduction d'auxiliaires ...), conditions d'application, époque, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types (pièges ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits commerciaux agréés : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Décoder les consignes (zones à traiter, méthode à appliquer ...) Appliquer les prescrits de Phytolice P1 Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de protection spécifique Appliquer la technique appropriée de protection spécifique Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de protection spécifique 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

• les prescrits de la Phytolice P1.		
-------------------------------------	--	--

4.4. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.4.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage et/ou la désinfection du matériel de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation • les prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage et/ou de désinfection ❖ Appliquer la technique de nettoyage et/ou de désinfection appropriée du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	C.28. Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures, des produits de lutte intégrée : <ul style="list-style-type: none"> • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et produits de lutte intégrée dans le respect des consignes de l'entreprise ❖ Appliquer les prescrits de Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : <ul style="list-style-type: none"> • déchets (types, mode de gestion), • procédures • prescrits de la Phytolice P1 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets ❖ Appliquer les prescrits de la Phytolice P1 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
4.4.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

4.5. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.5.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<p>- Le matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation</p> <p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus</p> <p>- Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de lutte intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de lutte intégrée ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de lutte intégrée 	<p>C.29. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

4.6. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<p>- La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle</p> <p>- Les limites d'intervention du Jardinier d'aménagement : éléments relatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, quantité d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...), • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits ... • dans le cadre de la lutte intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de lutte intégrée ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>C.30. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

4.7. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
4.7.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>C.8. Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
4.7.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
4.7.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
4.7.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) ❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

4.7.5. Gérer son temps de travail

<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du travail dans le respect des consignes. - Les délais impartis. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
--	---	---

GLOSSAIRE :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de gestion où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des ressources naturelles, afin de respecter les interactions dans les écosystèmes dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un écosystème sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Maladie** : ici, utilisé comme terme général reprenant les affections physiologiques / fongiques / bactériennes / virales ...
- **Outillage / Outils** : matériel manuel
- **Végétaux à identifier** : l'UAA4 du *Profil formation* du Jardinier d'aménagement couvre un minimum de 105 végétaux à identifier répartis comme suit :
 - Min 40 Herbacés ornementaux
 - Min 40 Ligneux ornementaux
 - Min 10 Ligneux fruitiers
 - Min 15 Adventices (dont 3 invasives)

UAA 5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie- Entretien le sol
--------------	---

Activités-clés du profil métier	<p>AC1 : Réaliser les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol</p> <p>AC2 : Entretien une pelouse/prairie fleurie</p>
Exigences transversales	Respecter les règles professionnelles

5.1. Préparer son poste de travail		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.1.1. Préparer le matériel, les consommables et les carburants		
<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Le matériel de travaux d'entretien du sol : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Le matériel de travaux d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (matériel manuel et mécanique), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consommables : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode d'utilisation - Les carburants : types, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de matériel, consommables, carburants à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Identifier le matériel, les consommables, les carburants nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Vérifier le bon état du matériel de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger le matériel, les carburants, les consommables <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter le matériel, les carburants, les consommables sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>C.31. Préparer son poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>

5.1.2. Préparer les fournitures, les produits

<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - Les fournitures et produits d'entretien du sol : types (fertilisant, paillage, amendement ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les fournitures et produits d'entretien de pelouse / de prairie fleurie : types (pour regarnir / sursemer, fertiliser / amender ...), dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder les consignes (types et quantité de fournitures à emporter) de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse ou d'une prairie fleurie ❖ Identifier les fournitures et produits nécessaires aux travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Ranger les fournitures et produits <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie (selon les quantités indiquées par le responsable) dans l'unité de transport (camionnette, remorque ...) ❖ Emporter les fournitures et produits sur la zone de travaux <ul style="list-style-type: none"> - d'entretien du sol - d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
---	---	--

5.1.3. Sécuriser la zone de travail avant de démarrer les travaux

<ul style="list-style-type: none"> - Les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... - La sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager ❖ Situer la zone de travail ❖ Repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...) ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires</p>
--	---	--

5.2. Entretenir le sol

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.2.1. Réaliser un bêchage d'entretien du sol		
- Le bêchage d'entretien du sol : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de bêchage d'entretien ❖ Appliquer la technique appropriée de bêchage d'entretien du sol ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de bêchage d'entretien du sol 	C.32.. Entretenir le sol en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.
5.2.2. Biner / Griffier / Sarcler		
- Le binage, le griffage, le sarclage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de binage, griffage, sarclage ❖ Appliquer la technique appropriée de binage ❖ Appliquer la technique appropriée de griffage ❖ Appliquer la technique appropriée de sarclage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de binage, griffage, sarclage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.3. Arroser		
- L'arrosage : <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires

<ul style="list-style-type: none"> matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
5.2.4. Pailler		
<p>- Le paillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Appliquer la technique appropriée de paillage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel de paillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.2.5. Tracer les bords		
<p>- Le tracé des bords d'une parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs (délimiter après piquetage déjà réalisé ou sur une parcelle existante) techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de réalisation de tracé des bords d'une parcelle Appliquer la technique appropriée de réalisation de tracé des bords d'une parcelle Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de réalisation de tracé des bords d'une parcelle 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires
5.3. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie		
SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.3.1. Tondre		
<p>- La tonte :</p> <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de tonte Appliquer la technique appropriée de tonte Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de tonte 	C.33. Réaliser l'entretien régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.

<ul style="list-style-type: none"> matériel mécanique : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 		
5.3.2. Faucher / Débroussailler		
- Le fauchage / débroussaillage <ul style="list-style-type: none"> définition, objectifs conditions pédologiques (humidité) conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application (végétaux ...), nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de fauchage / débroussaillage Appliquer la technique appropriée de fauchage / débroussaillage Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de fauchage / débroussaillage 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.
5.3.3. Assurer les finitions		
- Les finitions de pelouse / de prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> types : traçage des bords au coupe-bordure, aspiration, soufflage, ratissage définition, objectifs conditions météorologiques techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation - Les bordures inertes : types, caractéristiques, modes de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions climatiques Régler les outils et machines de finition de pelouse / de prairie fleurie Appliquer les techniques appropriées de finition de pelouse / de prairie fleurie Réaligner / Redresser des bordures inertes et les tuteurs en place Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de finition de pelouse / de prairie fleurie 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des simulations similaires.

5.4. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.4.1. Restaurer des dégâts localisés provoqués par le climat, les taupes, les sangliers ...		
- Le traitement des dégâts localisés d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> objectif (restauration des surfaces du sol abîmé dans leur état initial) 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des conditions pédoclimatiques Régler les outils et machines de restauration des surfaces abîmées 	C.34. Réaliser l'entretien occasionnel d'une pelouse / d'une prairie fleurie en toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le

<ul style="list-style-type: none"> • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types (nivellement, remise à niveau, placage, semis ... localisés), conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de restauration des surfaces abîmées ❖ Appliquer la technique appropriée de restauration des surfaces abîmées ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de restauration des surfaces abîmées 	<p>responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.2. Regarnir / Sursemer		
<p>- Regarnissage / Sursemis de pelouse / de prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définitions, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation • fournitures / produits 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de regarnissage / sursemis ❖ Utiliser les types et quantités de fournitures / produits appropriés de regarnissage / sursemis ❖ Appliquer la technique appropriée de regarnissage / sursemis ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel regarnissage / sursemis 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
5.4.3. Rouler		
<p>- Le roulage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines de roulage ❖ Appliquer la technique appropriée de roulage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de roulage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>

5.4.4. Arroser

<p>- L'arrosage d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques, du relief (pente) ❖ Régler les outils et machines d'arrosage ❖ Appliquer la technique appropriée d'arrosage ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'arrosage 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
---	--	--

5.4.5. Scarifier

<p>- La scarification d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs (défeutrage, démoussage, pH ...) • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes • matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Régler les outils et machines de scarification ❖ Appliquer la technique appropriée de scarification ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de scarification 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	---	--

5.4.6. Amender / Fertiliser une pelouse / une prairie fleurie

<p>- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...)</p> <p>- L'amendement / fertilisation d'une pelouse / d'une prairie fleurie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition, objectifs • conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité) • conditions météorologiques • techniques : types, conditions d'application, nature, époque et ordre chronologique des étapes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'amendement et de fertilisation ❖ Tenir compte des conditions pédoclimatiques ❖ Appliquer les consignes d'amendement / de fertilisation ❖ Régler les outils et machines d'amendement / de fertilisation ❖ Doser les produits d'amendement / de fertilisation ❖ Appliquer la technique appropriée d'amendement / de fertilisation ❖ Réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel d'amendement / de fertilisation 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et dans des situations similaires.</p>
--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois), conditions et mode d'utilisation 		
---	--	--

5.5. Nettoyer et ranger le poste de travail

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.5.1. Nettoyer le matériel		
- Le nettoyage du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes matériel : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation produits : types, utilité, caractéristiques, conditions et mode d'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier le matériel et les produits de nettoyage ❖ Appliquer la technique de nettoyage appropriée du matériel d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	C.35. Nettoyer et ranger le poste de travail en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.
5.5.2. Ranger le matériel et les fournitures		
- Le rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les procédures de rangement du matériel, des consommables, des fournitures et des produits d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie dans le respect des consignes de l'entreprise 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.3. Assurer la propreté de la zone de travail		
- La propreté de la zone de travail (esthétique, hygiène, respect de l'environnement ...) : déchets (types, mode de gestion), procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les différents types de déchets ❖ Trier et évacuer les déchets 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires
5.5.4. Sécuriser la zone de travail, protéger le matériel restant du vol		
- Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus (lieu, tâches ...) - La sécurisation de la zone de travail : utilité, matériel, procédures	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ❖ Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ❖ Appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail 	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires

5.6. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.6.1. Réaliser les contrôles et réglages simples prévus par le constructeur - Effectuer le graissage et la lubrification du matériel - Effectuer les démontages et remontages nécessaires d'éléments accessibles sans outillage particulier		
<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation - Les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus - Les travaux d'entretien et de maintenance de 1^{er} niveau du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie : <ul style="list-style-type: none"> • types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...) • fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ❖ Appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie 	<p>C.36. Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires</p>

5.7. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos...), terminologie professionnelle - Les limites d'intervention du Jardinier d'entretien : éléments relatifs <ul style="list-style-type: none"> • à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...) • au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits <p>dans le cadre de l'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ❖ Signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux d'entretien du sol et d'entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie ❖ Utiliser la terminologie professionnelle appropriée 	<p>C.37. Transmettre ses observations et toute information utile au responsable en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

5. 8. Respecter les règles professionnelles

SAVOIRS	APTITUDES	COMPETENCES
5.8.1. Respecter les règles liées à la sécurité		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation - Les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés • à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi • à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi - Les interventions en cas d'accidents : principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ❖ Appliquer les mesures de protection individuelle et collective ❖ Interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ... ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage... du matériel ❖ Appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ❖ Réagir adéquatement en cas d'accident 	<p>C.8. Respecter les règles professionnelles en toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
5.8.2. Respecter les règles liées à l'hygiène		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
5.8.3. Respecter les règles liées à l'ergonomie et la manutention		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>
5.8.4. Respecter les règles liées à la protection de l'environnement		
<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... - L'approche par écosystème : définition, objectifs - La législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ❖ Respecter les interactions dans les écosystèmes ❖ Appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1) 	<p>En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.</p>

	❖ Appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi)	
5.8.5. Gérer son temps de travail		
- L'organisation du travail dans le respect des consignes. -Les délais impartis.	❖ Organiser le travail dans le respect des consignes ❖ Réaliser les travaux dans les délais impartis	En toute autonomie d'exécution dans le respect de consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable dans le cadre d'applications complexes et de situations similaires.

GLOSSAIRE EVENTUEL :

- **Approche écosystémique ou approche par écosystème** : méthode de [gestion](#) où les terres, l'eau et les ressources vivantes sont intégrées pour favoriser la conservation et l'utilisation durable et soutenable des [ressources naturelles](#), afin de respecter les [interactions](#) dans les [écosystèmes](#) dont l'être humain dépend. En résumé, toutes les parties d'un [écosystème](#) sont liées, il faut donc tenir compte de chacune d'entre elles.
- **Carburant** : diesel, essence, mélanges ... ainsi que les huiles adaptées aux différents types de moteurs (2 T, 4 T ...) rencontrés en matériel mécanique de jardinier d'entretien
- **Consommables** : pièces d'usure rapide (lames, ...)
- **Fournitures** : éléments, accessoires nécessaires à la réalisation des tâches. Ex. : accessoires de plantation (tuteur, drain, protection rongeurs, protection climatique, palissage ...), de taille (tuteurs, grillages, ficelle, ligatures piquets ...), de lutte intégrée (pièges, auxiliaires ...) ...
- **Lutte intégrée** : suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en « la prise en considération attentive de TOUTES LES METHODES DE PROTECTION DES PLANTES DISPONIBLES et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures. »
- **Machine / Outils mécaniques** : matériel mécanique
- **Outillage / Outils** : matériel manuel

Troisième partie

Eléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier¹⁵.

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune (cours de formation générale pour la plupart).

C'est en invitant les professeurs de cours de formation générale à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant du sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions ».

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises bien plus tôt dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les réactiver ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une situation problème significative illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre. L'équipe éducative trouvera ici des occasions pour susciter l'intérêt des élèves.

¹⁵ Cette partie doit être retravaillée par des groupes de travail vu l'arrivée de nouveaux référentiels et le passage de la CPU en 456.

Quatrième partie

Profil d'Evaluation des unités d'acquis d'apprentissage

Ce profil de certification (PC) a été établi sur base du profil de formation (PF) « **Jardinier(e) d'entretien** » produit par le SFMQ.

Vous retrouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui reprend **le nombre d'attestations** de validation à délivrer.

Il y aura lieu de décerner **cinq attestations** de validation au total pour l'obtention du Certificat de qualification « **Jardinier(e) d'entretien de parcs et de jardins** ».

UAA 1	1 Attestation	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA 3	1 Attestation	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA 2	1 Attestation	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA 4 Flottante	1 Attestation	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA 5	1 Attestation	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse/ d'une prairie fleurie

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA1 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Ameubler le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées ornementales
- Amender et/ou fertiliser le sol de manière mécanique, en vue de l'implantation d'un massif de plantes herbacées
- Planter un massif de plantes herbacées ornementales
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- Complexité :

- Surfaces minimales à traiter : 10 m² à ameubler – 2 m² à amender et/ou fertiliser – 4 m² à planter
- Diversité des plantes à mettre en place : Minimum 5 genres différents (c-à-d différents par les distances de plantation, les profondeurs de plantation, les accessoires utilisés ...)
- Minimum 2 opérations de maintenance de premier niveau du matériel mécanique de préparation du sol
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA1)
- Les engrais, amendements et plantes herbacées ornementales en quantité utile
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁶	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁷ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol est ameubli et amélioré
	2.2. Le massif de plantes est conforme aux consignes
	2.3. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits, plantes herbacées ...

2.1 Ameublissement : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, ameublissement homogène sur une profondeur adéquate

2.1 Amendement/Fertilisation : prise en compte des conditions pédoclimatiques, dosages respectés, engrais et amendements répartis efficacement (quantité et uniformité) ...

2.2 Végétaux identifiés, écarts par rapport au bon aspect sanitaire et morphologique repérés, précautions et soins aux plantes adaptés aux conditions pédoclimatiques, répartition de plantes respectée, distances de plantation respectées, mise en place d'accessoires appropriée ...

2.3 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise

3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ... - tenue professionnelle adaptée (EPI ...) ...

3.2 Déchets triés, évacués ...

4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de préparation/amélioration du sol, de plantation des végétaux

¹⁶ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,

- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁷ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA2 :	MAITRISER LA VEGETATION EN AUTOMNE/ HIVER – SOIGNER LES BLESSURES IMPORTANTES DE VEGETAUX LIGNEUX
---------------	--

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA2 :

- Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**
- **Tâches attendues :**
 - Pratiquer les opérations de taille d'entretien, manuelles et mécaniques, sur une haie et sur des arbustes d'ornement
 - Pratiquer les opérations de taille fruitière sur une variété commerciale d'arbre fruitier et de petit fruit
 - Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux - Soigner les blessures importantes rencontrées lors des opérations de taille
 - **Mise en situation :**
 - Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies et les soins aux blessures
 - **Complexité :**
 - Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
 - Taille d'entretien : Haie de 1,5m à 2m de hauteur, de Minimum 6m de longueur – Minimum 4 arbustes d'ornement de genres différents
 - Taille fruitière : Minimum 2 arbustes fruitiers et 2 petits fruits
 - Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable
 - **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect
 - des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
 - des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)
 - **Temps de réalisation :**
 - A fixer par l'OEF
 - **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :
 - L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA2)
 - Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit nécessaire au traitement des plaies importantes
 - Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ¹⁸	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ¹⁹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés
	2.3. Les soins aux plaies importantes sont appropriés
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués, curetage/badigeonnage/... adaptés
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux

¹⁸ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

¹⁹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA3 : MAITRISER LA VEGETATION EN PRINTEMPS / ETE – LUTTER CONTRE LES ADVENTICES ET INVASIVES

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA3 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues** :

- Pratiquer les opérations de taille adéquate sur des arbustes à floraison printanière et/ou estivale – Pratiquer les opérations de taille en vert
- Relever les écarts éventuels dans l'aspect de « bonne santé » des végétaux
- Appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux

- **Mise en situation** :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ET/OU Analyse de cas pour les observations d'anomalies

- **Complexité** :

- Identification des plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soins ...
- Taille : Minimum 2 arbustes de genres différents – Taille en vert : Minimum 1 arbuste fruitier et 1 arbuste ornemental
- Surface à pulvériser : Minimum 20 m²
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser – Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- **Autonomie** : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- **Temps de réalisation** :

- A fixer par l'OEF

- **Conditions de réalisation** : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA3)
- Différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler – Le produit commercial herbicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁰	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²¹ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées
	1.2. Les végétaux sont identifiés – Les techniques / modes opératoires de taille adaptées aux plantes sont identifiés / appliqués
	1.3. Le réglage des machines/outils de taille et pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Les végétaux sont taillés dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier
	2.2. Les écarts dans la bonne santé des végétaux sont repérés
	2.3. Le produit commercial herbicide est réparti de manière adéquate
	2.4. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.2. Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.3. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ... - 1.2 Identification des végétaux sur base de la connaissance de la nomenclature (type, dénomination, caractéristiques principales) ...
- 2.1 Taille d'entretien et taille fruitière : caractère ornemental favorisé, production fruitière favorisée, volumes réduits et régularisés ...
- 2.2 Eléments d'observation des végétaux : croissance, état des tissus, coloration ...
- 2.3 Produit herbicide : dosage approprié, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolincence P1 appliqués, pulvérisation adaptée en quantité et uniformité ...
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC/Equipements de travail en hauteur utilisés selon la réglementation en vigueur ...
- 3.3 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolincence P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... aux anomalies/écarts quantitatifs et qualitatifs dans la flore adventice et invasive ... lors des travaux de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée

²⁰ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²¹ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA4 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :**- Tâches attendues :**

- Appliquer une pulvérisation insecticide ou fongicide dans un massif d'arbustes ornementaux ou dans une plantation fruitière
- Appliquer les règles de prophylaxie

- Mise en situation :

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches
- Analyse de cas pour le calcul de la solution insecticide ou fongicide à pulvériser

- Complexité :

- Surface à traiter : Minimum 20m² de massif ou Min 5m de ligne fruitière
- Calcul et préparation de la quantité de produit commercial d'insecticide ou de fongicide à utiliser - Respect des exigences de Phytolice P1
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- Autonomie : Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- Temps de réalisation :

- A fixer par l'OEF

- Conditions de réalisation : à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA4)
- Massif d'arbustes ou ligne fruitière – Le produit commercial insecticide ou fongicide à pulvériser (avec notice d'emploi)
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²²	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²³ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées
	1.2. La méthode de calcul de solution d'insecticide ou fongicide est adéquate – Les techniques / modes opératoires de pulvérisation sont identifiés / appliqués
	1.3. Le réglage des machines/outils de pulvérisation (étalonnage) est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le produit commercial insecticide ou fongicide est réparti de manière adéquate
	2.2. Les règles de prophylaxie sont appliquées
	2.3. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail – Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits ...
- 2.1 Pulvérisation adaptée en quantité et uniformité, prise en compte des conditions climatiques, prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 3.1 Zone de travail sécurisée, EPI/EPC utilisés ... Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits ... rangés de manière adéquate (produits dans armoire phyto ...) ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...- prescrits de Phytolice P1 appliqués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux fournitures, aux produits, à la zone de travail et aux tâches à réaliser (impétrants, quantités d'adventices, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques, écarts sanitaires des végétaux ... lors des travaux de lutte intégrée

²² **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²³ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

UAA5 :

**REALISER L'ENTRETIEN (OCCASIONNEL ET REGULIER) D'UNE PELOUSE OU D'UNE PRAIRIE FLEURIE –
ENTRETENIR LE SOL**

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA5 :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

- **Tâches attendues :**

- Entretien le sol de manière manuelle dans un massif d'arbustes
- Tondre une pelouse – Regarnir, sursemmer une pelouse – Scarifier OU Faucher une prairie fleurie
- Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau d'une tondeuse thermique.

- **Mise en situation :**

- Situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches

- **Complexité :**

- Entretien du sol : binage et/ou bêchage sur Minimum 5 m² – Entretien de pelouse : Tonte d'une surface de Minimum 1 are présentant plusieurs difficultés (relief, présence de plantations / obstacles / objets ...)
- Surface à scarifier OU à faucher : Minimum 20 m²
- Transmission de toutes observations et informations utiles au responsable

- **Autonomie :** Autonomie d'exécution des tâches en toute autonomie dans le respect

- des consignes (écrites et/ou orales) fournies par le responsable
- des règles professionnelles (sécurité, hygiène, ergonomie/manutention, environnement, gestion du temps)

- **Temps de réalisation :**

- A fixer par l'OEF

- **Conditions de réalisation :** à fournir à l'apprenant :

- L'équipement, les machines et l'outillage adéquat (cf. COPROFOR-05 pour l'UAA5)
- Massif d'arbustes – Pelouse
- Les consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches

Remarque : Les éléments critiques de contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

CADRE DE REFERENCE D'EVALUATION S.F.M.Q. :

CRITERES INCONTOURNABLES ²⁴	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES ¹	Réussite de l'IG ²⁵ Oui/Non
Critère 1 : Cohérence de la démarche	1.1. Les consignes utiles sont décodées et appliquées
	1.2. Les techniques / modes opératoires adaptés sont identifiés / appliqués
	1.3. Le réglage des machines est approprié – L'utilisation des machines et outils est adéquate
Critère 2 : Conformité de production	2.1. Le sol du massif d'arbustes est entretenu
	2.2. La tonte, la scarification ou le fauchage sont conformes aux résultats attendus
	2.3. Les zones ciblées sont regarnies/sursemées
	2.4. Les opérations de maintenance sont conformes à l'usage
	2.5. L'ensemble des tâches est effectué dans les délais impartis
Critère 3 : Respect des règles	3.1. Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard
	3.2. Les règles de protection de l'environnement sont appliquées
Critère 4 : Adéquation de la communication	4.1. Les supports de communication spécifiques à l'entreprise sont utilisés de manière appropriée
	4.2. Les observations et informations utiles sont transmises au responsable à l'aide d'une terminologie professionnelle

Commentaires : Pistes de décomposition des indicateurs :

- 1.1 Décodage de croquis/schéma/document = Identification de zones de travail –Identification et préparation de types et quantité de matériel, consommables, carburants, fournitures, produits...
- 2.1 Entretien du sol : prise en compte des conditions pédoclimatiques et du relief, sol aéré / nettoyé, arrosage si nécessaire ...
- 2.2 Tonte : prise en compte des conditions climatiques, tonte régulière et complète, finitions assurées ... - Scarification : prise en compte des conditions pédoclimatiques, pelouse défeutrée, démoussée ... OU Fauchage : prise en compte des conditions pédoclimatiques, prairie fleurie à hauteur adaptée ...
- 2.3 Zones à traiter : prise en compte des conditions pédoclimatiques, répartition homogène ...
- 2.4 Contrôles, réglages, graissage, lubrification, démontage/montage réalisés dans le respect des consignes du constructeur et de l'entreprise
- 3.1 Matériel nettoyé, matériel / fournitures / consommables / produits rangés - zone de travail sécurisée ...
- 3.2 Déchets triés, évacués ...
- 4.2 Toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors des travaux d'entretien du sol et de pelouse

²⁴ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation **S.F.M.Q.** :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

²⁵ **Le seuil de réussite** est déterminé par les **OEF** : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés en page 1.

Cinquième partie

Profil d'équipement

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.
En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Profil métier : JARDINIER D'ENTRETIEN	
UAA1	Préparer, améliorer le sol – Planter des végétaux herbacés ornementaux
UAA2	Maîtriser la végétation en automne/hiver – Soigner les blessures importantes de végétaux ligneux
UAA3	Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives
UAA4	Lutter contre les maladies, les parasites et autres nuisibles
UAA5	Réaliser l'entretien (occasionnel et régulier) d'une pelouse / d'une prairie fleurie – Entretenir le sol

EQUIPEMENT DE BASE

<i>Profil formation</i>	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5
<u>A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS</u>					
Surface de sol utile à la préparation du sol	X				
Surface de sol utile à l'entretien du sol					X
Surface utile pour l'entretien occasionnel et régulier d'une pelouse / d'une prairie fleurie					X
Surface de sol utile à la fertilisation/amendement du sol	X				X
Surface de sol utile à la plantation de végétaux herbacés ornementaux	X				
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en automne-hiver		X			
Surface / nombre de plantes utiles à la maîtrise de la végétation en printemps-été			X		
Surface de sol utile pour appliquer une lutte contre les adventices et invasives			X		
Surface de culture utile pour appliquer une lutte contre les parasites et autres nuisibles				X	
Local stockage (matériel, carburant, consommable, fournitures ...)	X	X	X	X	X
Armoire de stockage produits phyto			X	X	
Zones de stockage/évacuation déchets / boîte de traitement des déchets	X	X	X	X	X

<u>B. MATERIEL/OUTILLAGE</u>					
B1. Travail du sol					
- Outillage à manche pour préparation du sol: bêche(s), pelle(s), croc(s), râpeaux, brosse(s), balais, fourche(s), houe(s) ...	X				X
- Outillage à manche pour entretien du sol : bêche(s), pelle(s), croc(s), râpeaux, brosse(s), balais, rasette(s), croc(s), dresse-bordure(s), coupe-bordure(s) ...					X
- Brouette(s) (aussi pour transport...)	X	X	X	X	X
- Motoculteur(s), tracteur(s) et ses accessoires	X		X		X

B2. Plantation					
- Outillage à manche: bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, brouette(s), plantoir(s) ...	X				
- Accessoires de plantation : tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage ...	X				
- Matériel d'arrosage : arrosoir(s), tuyaux	X				
B3. Amélioration du sol					
- Outillage à manche pour amélioration du sol: bêche(s), pelle(s), râteaux, croc(s), fourche(s), brosse(s), balais, brouette(s) ...	X				
- Epandeur(s) d'engrais	X				X
B4. Maîtrise de la végétation et soins aux blessures importantes					
- Tronçonneuse(s)		X	X		
- Outillage de taille : taille-haie(s), sécateur(s) manuel(s) et /ou sur batterie, cisaille(s), ébrancheur(s), scie égoïne(s) ...		X	X		
- Broyeur(s)		X	X		
B5. Lutte contre les adventices et invasives					
- Pulvérisateur(s)			X		
- Désherbeur(s) thermique(s), désherbeur mécanique, débroussailluses, faucille,...			X		
- Bêche(s), pelle(s) râteaux, brosse(s), balais, rasette(s) ...			X		
B6. Lutte contre les maladies, les parasites et autres nuisibles					
- Pulvérisateur(s)				X	
- Arrosoirs(s)				X	
- Petits matériels spécifiques à la protection intégrée envisagée (outils, machines, suivant directives spécifiques...)				X	
B7. Entretien d'une pelouse / d'une prairie fleurie					
- Outillage à manche: bêche(s), pelle(s), croc(s), râteaux, brosse(s), balais, dresse-bordure(s), coupe bordure(s),...					X
- Tondeuse(s) autoportées, tracteur(s) tondeuse(s), tondeuse(s) à conducteur marchant					X
- Débroussailluse(s)		X	X		X
- Souffleur(s), aspirateur(s), rouleau(x)					X
- Aérateur(s), scarificateur(s)					X
- Outillage / matériel d'arrosage					X
B8 : Maintenance / réglage / nettoyage des machines / outils					
- Petit outillage utile à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique à utiliser	X	X	X	X	X
- Petit outillage utile au réglage du matériel / des outils du Jardinier	X	X	X	X	X
- Petit matériel / outillage utile au nettoyage des machines / outils du Jardinier (brosse, approvisionnement en eau,...)	X	X	X	X	X
B9 : Sécurité					
- Le matériel utile à la sécurisation de la zone de travail, ruban de signalisation, cônes de signalisation	X	X	X	X	X
- Les équipements EPI et EPC spécifiques aux travaux réalisés	X	X	X	X	X
- Les équipements de travail pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...)		X	X		

B10 : Communication					
- Les supports de communication utiles	X	X	X	X	X
C. CONSOMMABLES					
C1. Produits					
- Engrais et amendements	X				X
- Produits utiles à la maintenance de premier niveau du matériel mécanique	X	X	X	X	X
- carburant type	X	X	X	X	X
- Produit nécessaire au traitement des plaies importantes		X			
- Produit commercial herbicide (avec notice d'emploi)			X		
- Produit commercial insecticide ou fongicide (avec notice d'emploi)				X	
- Produit commercial utilisé dans le cadre d'une lutte intégrée spécifique (biologique, hormone, régulateur,...) avec notice d'emploi			X	X	
- Paillis	X		X		X
C2. Matériel végétal					
- Choix de plantes herbacées à planter	X				
- Choix de plantes à tailler		X	X		
- Choix de plantes à identifier par l'apprenant		X	X	X	
C3. Accessoires					
- Accessoires de plantation (tuteurs, liens, protections contre les rongeurs, protection climatique, palissage,...)	X				
- Accessoires spécifiques à la protection intégrée envisagée (pièges, auxiliaires,... suivant directives spécifiques)				X	

Annexes

Glossaire CPU

Acquis d'apprentissage (A.A.)²⁶ : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, au sens de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Savoirs²⁷** : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
- **Aptitudes²⁸** : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
- **Compétences²⁹** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Activités clés (A.C.)³⁰ : activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier.

Attestation de validation d'une unité d'acquis d'apprentissage³¹ : document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échet par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.

Cadre Francophone des certifications (CFC)³² : instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).

Certification par unités d'acquis d'apprentissage (C.P.U.)³³: dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en unités d'acquis d'apprentissage.

Compétence³⁴ : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

²⁶ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 8°.

²⁷ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.63.

²⁸ Ibid, p.60.

²⁹ Ibid, p.61.

³⁰ Ibid, p.60.

³¹ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 2, §2. +

Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 21ter, §3.

³² Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.», 15 mai 2015, Titre Ier, art.1, 7° + Titre II, art.2, §3.

³³ Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juil. 2012, chap. 1^{er}, art. 1^{er}, 1°.

³⁴ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, chap. 1^{er}, art. 5, 1°.

Compétence professionnelle³⁵ : Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.

Dossier d'apprentissage C.P.U.³⁶ : document communiqué à l'élève en début de formation qui :

- a) énonce les objectifs de la formation commune et de la formation qualifiante;
- b) reprend les unités d'acquis d'apprentissage à valider;
- c) définit les modalités et la périodicité des épreuves de qualification;
- d) détaille l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage maîtrisés et restant à acquérir par l'élève ainsi que, le cas échéant, les remédiations proposées; cette partie du document est mise à jour régulièrement sous la responsabilité du Conseil de classe.

Une copie de ce document fait partie du dossier scolaire de l'élève.

Passeport CPU-EUROPASS³⁷ : collection graduelle des validations et certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité ainsi que l'attestation des expériences pertinentes qui illustrent et documentent ses acquis et ses potentialités. Ce document fait partie du dossier scolaire et suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le passeport est remis à l'élève au terme de sa scolarité;

Points ECVET³⁸ (tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « *European Credit for vocational education and training* ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.

³⁵ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

³⁶ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 17°.

³⁷ Ibid., art. 2, 19°.

³⁸ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 11°.

³⁹ Ibid., art. 5, 14°.

⁴⁰ Ibid., art. 5, 13°.

⁴¹ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 7°.

Profil de certification (P.C.)³⁹ : document de référence définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (S.F.M.Q.) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.

Profil d'équipement⁴⁰ : profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.

Profil de formation (P.F.)⁴¹ : le document qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement.

Profil métier (P.M.)⁴² : profil qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences.

- **Référentiel métier**⁴³ : définition de l'intitulé du métier et de ses appellations synonymes, de la position du métier par rapport aux métiers proches et la déclinaison de leurs fonctions et conditions d'exercices.
- **Référentiel des compétences professionnelles**⁴⁴ : référentiel qui liste les activités clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.

Profil d'évaluation⁴⁵ : profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.

- **Critères**⁴⁶ : qualité que l'on attend d'un objet évalué.

⁴² Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴³ Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « SFMQ », 10 déc. 2015, art. 1, 4°.

⁴⁴ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.62.

⁴⁵ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 10°.

⁴⁶ Guide méthodologique 2014, Service francophone des métiers et qualifications, version E, Septembre 2014, p.61.

➤ **Indicateurs**⁴⁷ : manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? ».

Rapport de compétences CPU⁴⁸ : document établi par le Conseil de classe qui dresse le bilan des compétences acquises et des compétences restant à acquérir ou à perfectionner et formule des suggestions utiles pour une poursuite optimale de la scolarité. Ce rapport est délivré :

a) au terme de la cinquième année ainsi que, pour les options de base groupées organisées sur trois ans, de la sixième année;

- b) au terme de la sixième, de la septième année ou de l'année complémentaire au troisième degré de la section de qualification (C3D) si l'élève n'a pas obtenu une des certifications finales;
- c) au cours de la sixième ou de la septième année lorsque l'élève quitte l'établissement avant la fin de l'année scolaire ;
- d) dans l'enseignement spécialisé, selon les modalités à déterminer par le gouvernement.

Unités d'acquis d'apprentissage (U.A.A.)⁴⁹ : ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁵⁰

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

Savoirs, aptitudes

Contexte, autonomie et responsabilité

⁴⁷ Ibid., p.61.

⁴⁸ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, 29 juin 1984, modifié D. 12 juil. 2012, art. 2, 19°

⁴⁹ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, 24 juil. 1997, modifié par D. 12 juil. 2012, art. 5, 9°.

⁵⁰ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C», 15 mai 2015

Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique
Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en oeuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varie.

Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en oeuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.
Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.

Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.	Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.
----------	--	--	---